



Document N°1: Communiqué de presse de la FNCS et de l'USMCS : PLESS 2025, la hausse du ticket modérateur creuse les inégalités en santé

Publié le 27 décembre 2024 par Hélène Colombani



©

La Fédération Nationale des Centres de Santé (FNCS) et l'Union Syndicale des Médecins de Centres de Santé (USMCS) alertent.



La hausse du ticket modérateur de 30 à 40 %, comme mesure d'économie, menace l'accès aux soins. Couplée à la hausse des tarifs des consultations, prévue à la fin de cette année, elle fera grimper encore plus le reste à charge pour les patients : le ticket modérateur passera de 7,95 € à 12 € pour une consultation de médecine générale et de 15,51 € à 22 € pour une consultation de psychiatrie.

Après la baisse du remboursement des soins dentaires en 2023 et le doublement des franchises en 2024, le relèvement du ticket modérateur est une nouvelle aggravation de la pression financière sur les patients. France Assos Santé évalue à 1500 € le reste à charge^[1] pour une personne malade ou porteuse de handicap. Pour l'immense majorité des personnes concernées, c'est difficilement supportable.

L'universalité du système d'assurance maladie est en péril

Cette nouvelle mesure aura également pour conséquence la hausse des cotisations des complémentaires santé, déjà annoncée par ces dernières. Le risque est la hausse du nombre de français.es qui ne pourront plus « s'offrir » une mutuelle. Actuellement, cela représente 4 % de la population, soit près de 3 millions de personnes selon la DREES^[2]. **Les conséquences : un risque de renoncement aux soins essentiels.**

Cette nouvelle mesure court-termiste générera des coûts de santé plus importants par les retards de prise en charge des patients qu'elle entraînera. Elle va inéluctablement aggraver les inégalités sociales de santé, alors même que la préservation d'un accès égalitaire aux soins est une attente majeure de nos concitoyens. Aux difficultés géographiques d'accès aux soins vont s'ajouter les difficultés financières.

Un appel à l'action pour une santé accessible à tous

Depuis sa création, l'assurance maladie repose sur un principe fondamental : permettre à chacun de se soigner sans discrimination de revenu. La hausse du ticket modérateur s'écarte de cette vision en créant un système à deux vitesses. C'est pourquoi nous appelons les parlementaires à refuser l'augmentation du ticket modérateur et à s'engager pour un système de santé public, équitable et solidaire, qui protège véritablement l'accès aux soins pour tous. La FNCS et l'USMCS réitèrent leur engagement pour un système de santé solidaire préservant l'universalité de l'accès aux soins.



Notes de bas de page :

[1] France Assos Santé : Les coûts cachés de la santé : plus de 1500 € par an en moyenne à la charge des patients.

[2]

https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications-Panorama_ComplementaireSante2024

